

NOTAIRES

Jérôme PAOLINI

Notaire
Diplôme Supérieur de Notariat
Diplôme Universitaire Gestion de Patrimoine

Serena ACQUAVIVA

Notaire
Diplôme Supérieur de Notariat
Diplôme de Conseiller en Gestion de Patrimoine

Amelia FLORI

Notaire
Diplôme d'Aptitude aux Fonctions de Notaire

Laetitia FLORI-PACCIONI

Notaire
Diplôme Supérieur de Notariat

105 Quai des Etats-Unis
06300 NICE

TÉLÉPHONE
04.22.45.13.60

TÉLÉCOPIE
04.22.45.13.55

COURRIEL
df.office@notaires.fr

SITE INTERNET
df.notaires.fr



Parking Sulzer



Prise de rendez-vous
en ligne



Paiement
par carte bancaire

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Commune de PRUNELLI-DI-FIUMORBU (20243)

Suivant acte reçu par Me Jérôme PAOLINI, Officier Public, Notaire à PRUNELLI-DI-FIUMORBO (20243), le 13 janvier 2023 il a été constaté la qualité de propriétaire du bien ci-après désigné, de la personne suivante :

Madame Karine **BURESI**, enseignante, épouse de Monsieur Jean Pascal Laurent **ANTONY**, demeurant à VENTISERI (20240) Cavone.

Née à FONTENAY SOUS BOIS (94120) le 27 septembre 1967.

Sur la commune de PRUNELLI-DI-FIUMORBO (HAUTE-CORSE) 20243, Deux bâtiments à usage d'habitation ainsi que les parcelles attenantes, cadastrés Section AD, Numéros 108, 121 et 543 pour une surface totale de 00 ha 92 a 42 ca.

Que cette possession a eu lieu selon les conditions exigées par les articles 2261, 2265 et 2272 du Code Civil.

Que, par suite, conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

« *Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.*

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

L'avis de réception de la préfecture devra être envoyé à l'adresse courriel suivante : df.office@notaires.fr

POUR AVIS, Jérôme PAOLINI